Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10703-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_089
PROJET LIFE - VOLET ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10703-DE-1-1

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au domaine public, aux espaces verts, à la mobilité et aux travaux rappelle à l'Assemblée que Bordeaux Métropole est éligible au programme de financement européen LIFE suite à candidature.

Le projet « LIFE Biodiver'Cité et résilience : la restauration écologique au service des habitants » (LIFE-BCR) a été retenu par décision de la Commission européenne le 30 août 2022 et a débuté officiellement le 1er décembre 2022 pour une durée de 60 mois.

Les opérations portées par LIFE-BCR seront financées par l'Europe à hauteur de 60 % et le projet a fait l'objet de la délibération n° 2022-771 en conseil de Métropole du 24 novembre 2022.

Parmi les actions de restauration écologique ciblées par le projet LIFE-BCR, une action concerne la réduction de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité par la création de trames noires.

LIFE-BCR permet de réaliser des interventions sur 1 300 points lumineux à l'échelle de la Métropole afin d'améliorer la qualité des habitats naturels et ainsi permettre le retour de la biodiversité nocturne.

Dans un souci de cohérence, d'optimisation des investissements publics et d'usage des subventions apportées par la Commission européenne, il apparait opportun que Bordeaux Métropole assure l'ensemble des travaux qui constituent les opérations de restauration écologique du projet LIFE-BCR et notamment les interventions sur les 1 300 points lumineux concernés pour l'ensemble des communes intéressées.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a été sollicitée par la commune de Mérignac pour réaliser les ouvrages d'éclairage public de 254 points lumineux situés sur son territoire.

Bordeaux Métropole procédera à l'acquisition du matériel ainsi que la gestion des travaux et des entreprises relatifs à :

- L'évolution des équipements éclairants pour maîtriser les orientations des flux lumineux, leurs intensités et leurs températures de couleur,
- L'intervention sur les systèmes de pilotage pour adapter les régimes de fonctionnement,
- La suppression de certains équipements éclairants.

Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 190 080,00 € TTC. Cependant compte tenu des subventions européennes et métropolitaines, estimées respectivement à 60% et 20% du total du montant des travaux, la commune n'aura à financer que 20% du prix total des travaux soit environ 31 680,00 € TTC.

Le montant final à la charge de la commune pourra varier, à la hausse comme à la baisse, en fonction du coût réel de ces opérations d'éclairage public (fournitures et travaux) dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement des marchés métropolitains concernés.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention définissant les modalités financières et techniques de la réalisation des travaux du programme LIFE-BCR telle que proposée ci-jointe ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10703-DE-1-1

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Bordeaux Métropole ainsi que tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025

David CHARBIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.